

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l' EAU POTABLE 2022





SOMMAIRE

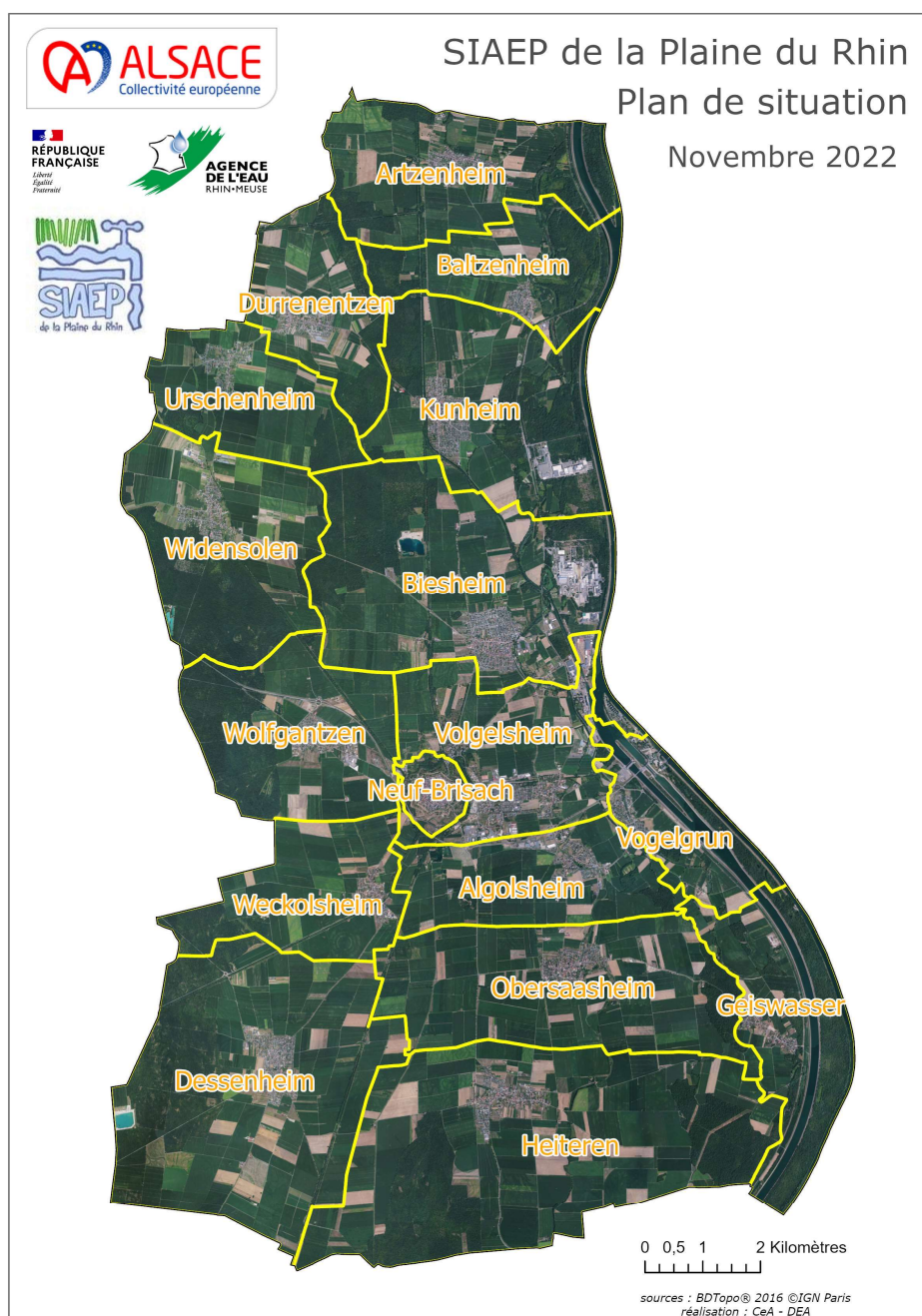
Présentation du territoire desservi	p. 4
Eau potable	p. 6
1. Caractérisation technique du service	p. 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service	p. 8
3. Financement des investissements	p.10
4. Indicateurs de performance	p. 12
Annexes	p. 19
1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	p. 19

Présentation du territoire desservi

Assurant la compétence d'adduction en eau potable, le **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Plaine du Rhin** est un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)**.

En 2022, il approvisionne en eau potable 17 communes situées le long du Rhin, soit environ 21 091 habitants (INSEE).

Le territoire s'étend du sud au nord (Heiteren à Artzenheim) sur environ 20 km et d'est en ouest (Geiswasser à Widensolen) sur environ 10 km.



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants
ALGOLSHEIM	1 136
ARTZENHEIM	875
BALTZENHEIM	571
BIESHEIM	2 565
DESENHEIM	1 497
DURRENENTZEN	1 021
GEISWASSER	314
HEITEREN	1 069
KUNHEIM	1 850
NEUF-BRISACH	1 970
OBERSAASHEIM	1 038
URSCHENHEIM	805
VOGELGRUN	647
VOLGELSHEIM	2 720
WECKOLSHEIM	677
WIDENSOLEN	1 216
WOLFGANTZEN	1 120
Total	21 091

Le Syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau Potable :
• Production
• Transport
• Protection des points de prélèvement
• Stockage
• Traitement
• Distribution

Eau potable



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe. Les travaux sont sous-traités à une entreprise dans le cadre d'un marché public annuel à bons de commande.

Nature des ressources en eau

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :

Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé (m ³ /an)
Algolsheim : DUP 17/07/1981 - Ancien puits (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes - Nouveau puits (profondeur 49 m) 1 puits 2 pompes	80/115 m ³ /h 150/162 m ³ /h	N. C. N. C.	888 110
Biesheim : DUP 06/12/1974 - 1 puits (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes	120/120 m ³ /h	N. C.	466 837
Durrenentzen, Forêt de Kunheim : DUP 25/06/2010 - vers Baltzenheim (profondeur 18 m) 1 puits 2 pompes - vers Urschenheim (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes	210/210 m ³ /h 105/115 m ³ /h	N. C. N. C.	197 764 210 569
Geiswasser : DUP 28/02/1973 - 1 puits (profondeur 25 m) 1 puits 3 pompes * En variation de débit car injection directe sans réservoir	20-70 m ³ /h*	N. C.	15 381
Heiteren : DUP 18/06/1974 - 1 puits (profondeur 20 m) 1 puits 2 pompes	/ m ³ /h	N. C.	126 107
Total :	-	-	1 904 768

Châteaux d'eau	Capacité en m3	Hauteur Cuve en mètre
Baltzenheim	300	30
Biesheim	900	38
Heiteren	340	40
Urschenheim	300	33
Volgelsheim	1 000	40

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2021	2022
ALGOLSHEIM	438	445
ARTZENHEIM	341	342
BALTZENHEIM	270	272
BIESHEIM dont Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	1 025	1025
DESSENHEIM	571	573
DURRENENTZEN	428	434
GEISWASSER	152	152
HEITEREN	418	435
KUNHEIM	695	703
NEUF-BRISACH	1 025	1025
OBERSAASHEIM	448	449
URSCHENHEIM	333	336
VOGELGRUN	292	296
VOLGELSHEIM	985	985
WECKOLSHEIM	295	295
WIDENSOLEN	501	505
WOLFGANTZEN	538	546
Total	8 755	8 818

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice

La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2021	2022
ALGOLSHEIM	45 003	43 534
ARTZENHEIM	32 019	31 247
BALTZENHEIM	19 992	20 092
BIESHEIM dont Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	208 202	241 832
DESSENHEIM	54 098	54 135
DURRENENTZEN	37 603	37 611
GEISWASSER	12 736	13 654
HEITEREN	37 441	38 001
KUNHEIM	71 644	69 113
NEUF-BRISACH	78 939	82 008
OBERSAASHEIM	37 506	38 731
URSCHENHEIM	27 745	26 396
VOGELGRUN	35 213	60 929
VOLGELSHEIM	149 731	154 383
WECKOLSHEIM	27 243	26 610
WIDENSOLEN	43 695	45 594
WOLFGANTZEN	44 619	47 520
Total	963 429	1 031 390

	2021	2022
- Abonnés domestiques	837 868 m ³	899 832 m ³
- Abonnés non-domestiques Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	125 561 m ³	131 558 m ³
Total	963 429 m³	1 031 390 m³

Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ **190 km**.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif
Frais d'accès au service	Néant
Consommation	
• Part fixe (€ HT/an) compteur de 15 à 20 mm	35,00 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,10 €
Taxes et redevances	
• TVA	5,50 %
• Redevance pollution domestique (€ HT/m ³)	0,350 €

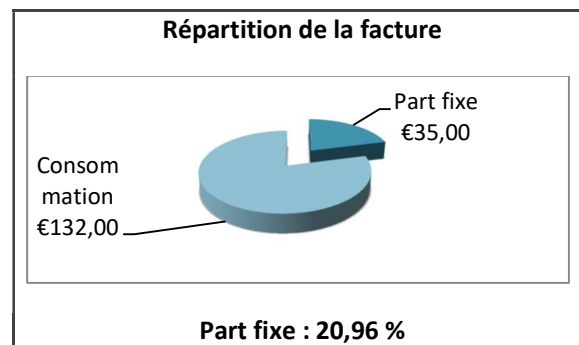
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 17/11/2020 effective à compter de la 1^{ère} relève 2021 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable.
- La délibération du 03/03/2022 effective à compter de la 2^{ème} relève 2022 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable. (Part Fixe)

Facture d'eau type

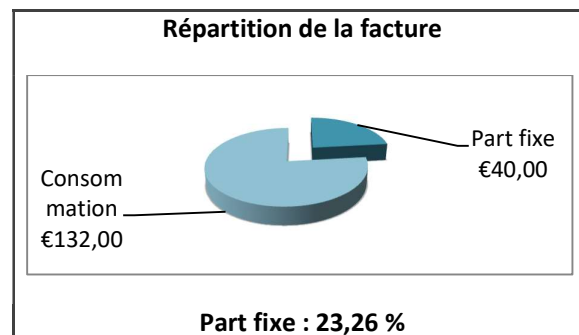
Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :

Au 1er janvier 2022 :



Total TTC : 220,50 €

Au 1er janvier 2023 :



Total TTC : 225,77 €

Tarification

Éléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Tarif du m ³ , Part fixe	Mise en place d'une part fixe progressive en fonction du coût réel des compteurs pour le Syndicat.
Redevance pollution d'origine domestique	Néant pour cet exercice

Recettes 2022 HT

Ventes d'eau totale (part variable)	1 056 406,20 €
Autres prestations auprès des abonnés (part fixe)	309 370,31 €
Frais de gestion des branchements	21 553,53 €
Subventions	0,00 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Suite à une étude menée en 2004 par le laboratoire IRH et commandée par l'ARS, il a été conclu que **le Syndicat n'est pas concerné par les branchements en plomb.**

Montants financiers 2022 HT

Montants des travaux engagés (Chap. 21 +23)	640 946,01 €
Montants des subventions	0,00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	949 099,60 €
Montant remboursé durant l'exercice	109 519,52 €
Dont en capital	92 109,17 €
Dont en intérêts	17 410,35 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements des biens suivants :

Amortissement	Montant amorti
Licences	8 329,00 €
Terrains nus	0,00 €
Terrains bâtis	861,00 €
Autres terrains	0,00 €
Bâtiments	24 879,59 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 113,02 €
Autres constructions	0,00 €
Installations complexes spécialisées	0,00 €
Installation à caractère spécifique : réseau d'adduction d'eau	259 821,34 €
Matériel industriel	9 327,10 €
Outillage industriel	233,00 €
Agencements et aménagements du matériel	0,00 €
Matériel spécifique d'exploitation : compteurs	116 632,49 €
Installations, matériels et outillage techniques	1 050,00 €
Matériel de transport	329,95 €
Matériel de bureau et informatique	6 626,50 €
Mobilier	1 535,00 €
Autres	500,00 €
Total	434 237,99 €

Programmes pluriannuels de travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- L'équipement progressif des châteaux d'eau en appareil de mesure des principales caractéristiques de l'eau : température, turbidité, pH et enfin concentration en chlore libre.
- renouvellement ou ajout de vannes principales par secteur afin de mieux maîtriser les coupures d'eau en cas de fuite par exemple.
- Le déploiement de la radio-relève est envisagé pour les années à venir afin de faciliter aux abonnés et aux techniciens la relève semestrielle des compteurs et de permettre à ces derniers de dégager du temps pour d'autres missions comme l'entretien des sites et installations de production et de stockage de l'eau potable.



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DURRENENTZEN 1 BAK

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 17 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 268 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																									
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE 1 DURRENENTZEN-SECTEUR BAK. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 3224 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN »</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> <td></td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,07 microgramme/L (esa metolachlore)</td> <td></td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th colspan="2">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th colspan="2">DURETÉ</th> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Eau dure</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 25,1 °f</td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,07 microgramme/L (esa metolachlore)		FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		DURETÉ				Eau dure				Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.				Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 25,1 °f	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																									
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																										
NITRATES	A	Bonne qualité																																									
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L																																										
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																									
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,07 microgramme/L (esa metolachlore)																																										
FLUOR	A	Très bonne qualité																																									
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,05 mg/L																																										
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		DURETÉ																																									
		Eau dure																																									
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																																									
		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 25,1 °f																																									
Quelques conseils																																											
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.																																										
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.																																										
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.																																										
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.																																										
Pour aller plus loin																																											
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																																										

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>




ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DURRENENTZEN 2 UDW

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 268 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE 2 DURRENENTZEN-SECTEUR UDW. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 2899 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,068 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,5 °f Valeur maxi : 25 °f
Quelques conseils		
ENTRETIEN  <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>		
RÉSEAU PRIVÉ  <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>		
ABSENCE  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		
SÉCHERESSE  <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		
Pour aller plus loin		
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : GEISWASSER

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée (en 2020). Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été menées.</p>	<p>C</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 26 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE GEISWASSER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 296 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE</p> <p>C Anomalie ponctuelle</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 95 % Valeur maxi : 39 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p>
	<p>NITRATES</p> <p>A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</p> <p>A Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 193 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,023 microgramme/L Année prise en compte : 2021</p>
<p>Quelques conseils</p> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p>FLUOR</p> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021</p>
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ</p> <p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25,7 °f Valeur maxi : 26 °f</p>

Édité le 03/05/2023



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DESSENHEIM HEITEREN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 15 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 268 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																					
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE SECTEUR DESSENHEIM HEITEREN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 2527 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 93 % Valeur maxi : 3 n/100 ml </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 10 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,046 microgramme/L </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L </td> </tr> <tr> <th colspan="2">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td>Eau dure</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 20,5 °f Valeur maxi : 20,8 °f </td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 93 % Valeur maxi : 3 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 10 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,046 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				DURETÉ	Eau dure			Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 20,5 °f Valeur maxi : 20,8 °f	
BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité																																					
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 93 % Valeur maxi : 3 n/100 ml																																					
NITRATES	A	Bonne qualité																																					
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 10 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L																																					
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																					
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,046 microgramme/L																																					
FLUOR	A	Très bonne qualité																																					
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L																																					
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																							
DURETÉ	Eau dure																																						
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 20,5 °f Valeur maxi : 20,8 °f																																					
<h4>Quelques conseils</h4> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																							
<h4>Pour aller plus loin</h4> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																							

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR NEUF BRISACH ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées.
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																					
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ANCIEN FORAGE F1 ALGOLSHEIM, NOUVEAU FORAGE F2 ALGOLSHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 9073 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 17,5 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 382 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,089 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)</td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L</td> </tr> <tr> <th colspan="2">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td>Eau dure</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td colspan="2">Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 22,9 °f Valeur maxi : 23,7 °f</td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 17,5 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 382 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,089 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				DURETÉ	Eau dure			Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 22,9 °f Valeur maxi : 23,7 °f	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																					
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																					
NITRATES	A	Bonne qualité																																					
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 17,5 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L																																					
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																					
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 382 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,089 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)																																					
FLUOR	A	Très bonne qualité																																					
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L																																					
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																							
DURETÉ	Eau dure																																						
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 22,9 °f Valeur maxi : 23,7 °f																																					
Quelques conseils																																							
<p>ENTRETIEN</p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>																																							
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																							
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																							
<p>SÉCHERESSE</p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																							
Pour aller plus loin																																							
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																																						

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR BIESHEIM

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau


Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE BIESHEIM-SECTEUR BIESHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2570 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN »

Quelques conseils

ENTRETIEN
 Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ
 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE
 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE
 En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 13,3 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,028 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22 °f Valeur maxi : 22,7 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 106 points.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit (V1)	1 904 768	m ³
Volume importé (V2)	0	m ³
Volume exporté (V3)	0	m ³
Volume mis en distribution (V4)	1 904 768	m ³
Pertes (V5)	- 754 962	m ³
Volume consommé autorisé (V6)	1 149 806	m ³
Volume comptabilisé (V7)	1 035 520	m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	19 048	m ³
Volume de service du réseau (V9)	95 238	m ³

Le rendement du réseau de distribution est de $R = (V3+V6) / (V1+V2) \times 100 = 60,36 \%$

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **12,53 m³/km/jour**.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **10,89 m³/km/jour**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

350 ml de conduites renouvelées sur l'exercice soit 0,18 % du réseau :

- Renforcement conduite rue Principale à BALTZENHEIM en DN 200 : **350 ml**

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,36 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Production propre du service	Indice de protection
ALGOLSHEIM 1 (SISEAUX 068000340)	80,00 %
ALGOSHEIM 2	80,00 %
BIESHEIM (SISEAUX 068000339)	80,00 %
Forage de HEITEREN (SISEAUX 068000361)	80,00 %
Forage de GEISWASSER (SISEAUX 068000364)	80,00 %
Forage forêt de KUNHEIM 1 (SISEAUX 068000155)	80,00 %
Forage forêt de KUNHEIM 2 (SISEAUX 068000157)	80,00 %



Annexes

1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agréées disponibles - 2020).

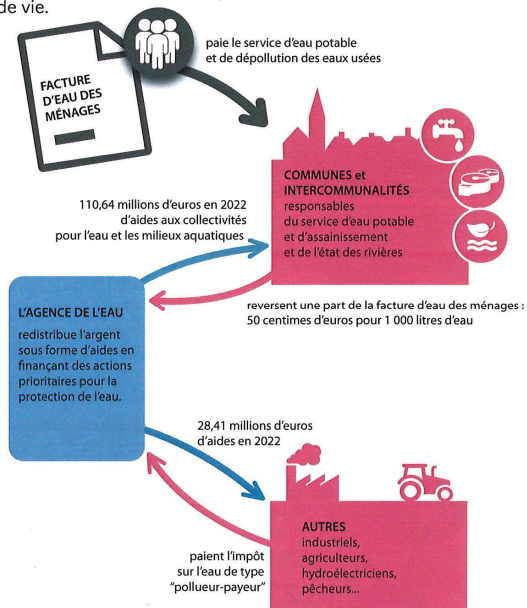
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

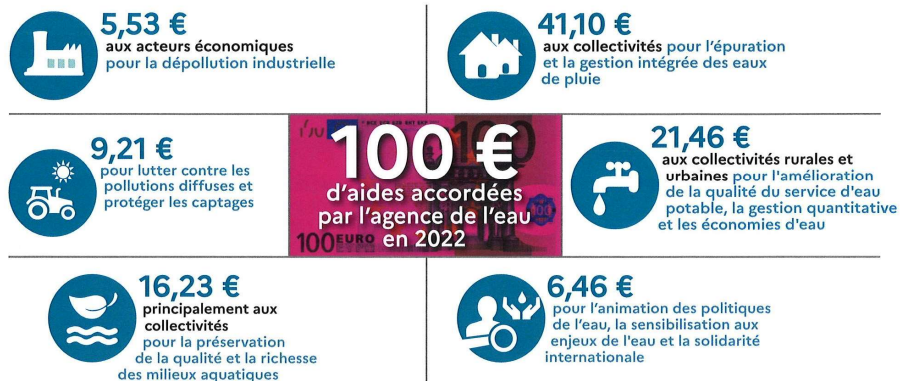


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

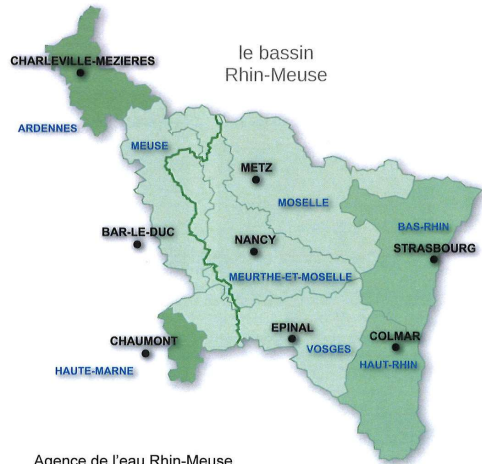
Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



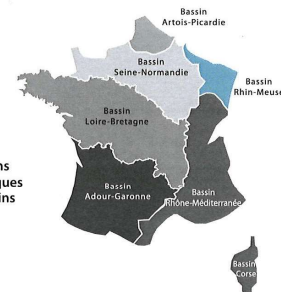
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	3
Présentation du territoire desservi.....	4
Eau potable	6
1. Caractérisation technique du service	6
Mode de gestion du service	6
Nature des ressources en eau	6
Nombre d'abonnements	7
Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice	8
Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)	8
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
Modalités de tarification	8
Facture d'eau type.....	9
Tarification	9
Recettes HT.....	10
3. Financement des investissements	10
Branchements en plomb.....	10
Montants financiers.....	10
Etat de la dette du service	10
Amortissements.....	10
Programmes pluriannuels de travaux.....	11
4. Indicateurs de performance	12
Qualité de l'eau.....	12
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	17
Rendement du réseau de distribution.....	18
Indice linéaire des volumes non comptés ...	18
Indice linéaire de pertes en réseau	18
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	18
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	18
Annexes	19
1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ...	19